

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
 Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
 Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
 Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
 Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
 Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
 Benoit GENEIX à Farida LAÏD
 Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTIONS TRANSITOIRES D'EXERCICE DE COMPÉTENCES

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20181016-01 approuvant la restitution de compétences facultatives aux Communes, notamment les compétences suivantes :

- Gestion d'un centre intercommunal de création artistique, accueil d'une compagnie de théâtre en résidence à Viscomtat,
- Aménagement, entretien et gestion des locaux de la Gendarmerie Nationale de Courpière,
- Aménagement et entretien des bureaux de Poste et agences postales Intercommunales de La Renaudie, Olmet et Vollore-Ville.

Considérant que le travail conduit par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) n'étant pas encore abouti, et qu'il n'est pas possible à ce jour d'effectuer l'ensemble des démarches pour que ces compétences soient effectivement exercées par les collectivités compétentes ;

Considérant que les Communes et biens concernés sont les suivants :

Commune	Bien/équipement
Augerolles	Agence postale
Courpière	Agence postale
	Gendarmerie
La Renaudie	Agence postale
Olmet	Agence postale
Vollore-Ville	Agence postale
Viscomtat	La Montférie

Considérant que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne se propose de continuer d'exercer ces compétences pendant 1 an pour le compte des Communes et qu'il convient de conventionner avec chacune des Communes concernées.

Le Président présente à l'assemblée les projets conventions.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes des conventions transitoires d'exercice de compétences,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 43

Représentés : 12

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

